



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction des affaires culturelles

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240712-DEC24-559-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024

**Publié le**  
**12 JUL. 2024**

**DECISION**

**Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de la Préfecture de Région au titre du programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » de la préfecture de la région d'Île-de-France déposé auprès la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes pour le projet Transmission(s) et d'autres manifestations autour de cette thématique.**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

**Vu** la délibération n°2024-001 du conseil municipal en date du 7 février 2024, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2024 ;

**Vu** la démarche menée par la commune favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes et ses déclinaisons, notamment des projets de sensibilisation adressés aux professionnels et aux habitants ;

**Considérant** la décision de la commune de mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de la thématique de l'égalité Femmes-hommes et notamment la suite et la restitution du projet de Résidence « Transmission(s) »,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE SOLLICITER** l'attribution du programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » de la préfecture de la région d'Île-de-France pour financer des actions de sensibilisation sur la thématique Egalité Femmes-hommes et la suite et la restitution de la résidence « Transmission(s) » pour un montant de 6.000€ TTC.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Région ;

Fait à Champigny-sur-Marne le

**12 JUL. 2024**

Monsieur Laurent JEANNE



Maire de Champigny-sur-Marne  
conseiller Régional d'Île-de-France

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Budget<sup>1</sup> prévisionnel de l'action  
Année 2024 ou exercice du ..... au .....

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240712-DEC24-559-AR  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	14 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	2 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	12 500	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	6 000
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - Services extérieurs	500	DRDFE	6 000
Locations	500		
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s)	
62 - Autres services extérieurs	500		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)	
Publicité, publications	500		
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Intercommunalité(s)	
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, ...)	
64 - Charges de personnel	423	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	325	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	98	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
66 - Charges financières		758 Dons manuels - Mécénat	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		77 - Produits exceptionnels	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement		Ville de Champign-sur-Marne	9923
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 923</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 923</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>15 923</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 923</b>

La subvention sollicitée de 6 000 €, objet de la présente de mande représente 37,7 % du total des produits du projet.  
(montant sollicité / total du budget) x 100

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.